



PC.DEL/317/11
7 April 2011

Original: FRENCH

UNION EUROPEENNE

**Conseil Permanent de l'OSCE Nr 857
Vienne, le 7 Avril 2011**

Réponse de l'UE à la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Maria Grazia Giammarinaro

L'Union européenne remercie la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Maria Grazia Giammarinaro, pour cet exposé très intéressant.

L'Union européenne ne ménage pas ses efforts pour prévenir et combattre la traite sous toutes ses formes. Les six thèmes que la Représentante spéciale a abordés aujourd'hui nous éclairent sur la complexité du phénomène. Parmi eux, la lutte contre la traite des enfants est une priorité de l'Union européenne maintes fois réaffirmée à l'OSCE. La situation décrite par la Représentante spéciale dans cinq autres domaines rappelle la pertinence et la nécessité de l'approche globale de la lutte contre la traite qui est la nôtre.

A ce titre, lors du comité de la dimension humaine du 8 février dernier, nous avons salué le fait que les priorités du bureau de la Représentante spéciale reflétaient les quatre piliers, sur lesquels repose cette approche globale, que sont la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats. Toutefois, et en particulier dans un contexte budgétaire contraint, l'OSCE doit se concentrer sur

les domaines dans lesquels elle apporte une réelle plus-value et peut faire avancer les choses.

La mise en œuvre complète et concrète du plan d'action de l'OSCE contre la traite exigera encore longtemps d'importants efforts des autorités nationales et de la communauté internationale. Lors du Conseil permanent du 9 décembre 2010, nous avons mis en exergue l'excellent travail réalisé par l'OSCE sur l'exploitation par le travail en 2009 et 2010 et nous avons vivement encouragé la Représentante spéciale à poursuivre ce type d'activités à la portée opérationnelle non négligeable. Nous remercions la Représentante spéciale pour le projet de programme de travail diffusé hier soir, que nous allons étudier avec beaucoup d'attention.

La Représentante spéciale a souligné en conclusion deux avantages comparatifs de l'OSCE en matière de lutte contre la traite : son approche humaine et son approche globale. Ces atouts permettent à l'organisation de jouer un rôle significatif et singulier. A ce titre, nous saluons la participation de l'organisation au comité de pilotage d'UN-GIFT. L'OSCE et les autres acteurs clés de la lutte contre la traite dans notre région doivent y unir leurs efforts pour plus d'efficacité.

Un autre atout majeur de l'organisation à explorer est sa présence de terrain, sur laquelle le bureau de la Représentante spéciale ainsi que le BIDDH peuvent et doivent s'appuyer pour mener des projets concrets, en phase avec les réalités locales, en liaison avec d'autres acteurs.

Pour conclure, l'Union européenne remercie la Représentante spéciale pour la qualité de son exposé et exprime sa gratitude pour le travail réalisé par son équipe. Nous lui réitérons notre soutien à l'accomplissement de sa mission.

The candidate countries TURKEY, CROATIA*, the FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA* and MONTENEGRO*, the countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidate countries ALBANIA, BOSNIA AND HERZEGOVINA and SERBIA, the European

Free Trade Association countries LIECHTENSTEIN and NORWAY, members of the European Economic Area, as well as the REPUBLIC OF MOLDOVA, ARMENIA, GEORGIA, ANDORRA and SAN MARINO align themselves with this statement.

*Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia and Montenegro continue to be part of the Stabilisation and Association Process.